

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 18 SEPTEMBRE 2015

Canton de
CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le 22 septembre 2015

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : Vendredi 11 septembre 2015

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2015-88

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : M. Côme TOLLET

OBJET
INSTALLATION DE L'ANTENNE DE
CALUIRE ET CUIRE DE LA
MISSION LOCALE PLATEAU NORD
VAL DE SAONE DANS LES
LOCAUX COMMUNAUX DE LA
COMBE VERNAY -
37 AVENUE DU GENERAL DE
GAULLE -
CONVENTION DE MISE A
DISPOSITION

Etaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, M. PATUREL, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. PROST, M. DIALLO, Mme BREMOND (par proc. à M. TOLLET), M. JOUBERT, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI, Mme BASDEREFF, M. FORQUIN, M. CHAVANE, Mme DU GARDIN (par proc. à Mme CRESPIY à partir du N° 2015-79), M. COUTURIER, Mme SEGUIN-JOURDAN (par proc. à M. PETIT), M. PETIT, Mme HAMZAOUI (par proc. à Mme CARRET à partir du N° 2015-78), Mme NICAISE (par proc. à Mme WEBANCK), Mme HAMPARSOUMIAN, Mme FRANÇOIS (par proc. à Mme ROUCHON), M. MANINI, Mme CARLE (par proc. à Mme MERAND-DELERUE), M. DUREL, Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme MALAGON, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI (par proc. à M. DUREL), M. CHAISNE

Etaient absents : Mme BAJARD, M. MATTEUCCI

PREFECTURE
Accusé de réception
Reçu le
Identifiant de l'Acte :
069 216900340.....

Rapport de : C. TOLLET

Les Missions Locales pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes se sont développées à partir de 1982, grâce à la volonté conjointe des communes et de l'État, pour organiser localement une intervention globale au service des jeunes.

Elles constituent aujourd'hui un réseau placé au cœur des politiques publiques d'insertion des jeunes. Présent sur l'ensemble du territoire national, le réseau des 482 Missions Locales exerce une mission de service public de proximité avec un objectif essentiel : permettre à tous les jeunes de 16 à 25 ans de surmonter les difficultés qui font obstacle à leur insertion professionnelle et sociale.

Les Missions Locales sont des associations de droit privé (loi 1901) créées par une commune ou un groupement de communes. Chacune est présidée par un élu d'une collectivité territoriale.

Son conseil d'administration est lui même composé d'élus des collectivités locales, de représentants de l'Etat et de partenaires sociaux, économiques et associatifs.

Les Missions Locales organisent leur action pour offrir à chaque jeune un appui personnalisé. Cette aide peut aller de la « simple » information jusqu'à l'accompagnement, pas à pas, en fonction des besoins de chacun.

En s'appuyant sur ce partenariat, les Missions Locales favorisent la concertation entre les différents partenaires publics, économiques et associatifs.

Elles apportent ainsi leur concours à l'évolution de l'offre de services pour l'insertion professionnelle et sociale à partir de leur travail d'analyse de la demande et des besoins des jeunes et de leur fonction d'accompagnement des parcours d'insertion.

Au niveau local, le département du Rhône est divisé en douze secteurs. La Ville de Caluire et Cuire est intégrée à la Mission Locale Plateau Nord Val de Saône. Cette structure, installée à Fontaines sur Saône, chapeaute trois antennes, celles du Val de Saône, de Rillieux la Pape, et de Caluire et Cuire.

L'antenne de Caluire et Cuire est actuellement installée dans des locaux privés, situés 21 chemin de Crépieux, loués par la Ville de Caluire et Cuire.

Afin de réaliser des économies financières, notamment liées aux montants de loyer, et de renforcer l'efficacité du service, l'antenne de Caluire et Cuire de la Mission Locale Plateau Nord Val de Saône va être transférée dans une partie des locaux de la Combe Vernay qui ont été libérés par les services municipaux.

Le projet de convention de mise à disposition annexé permet de fixer les conditions dans lesquelles cette structure s'installera dans les locaux.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 40 voix pour, (M. TOLLET quitte la salle et ne prend donc pas part au vote)

- **APPROUVE**

le projet de convention de mise à disposition à intervenir entre la Ville et l'antenne de Caluire et Cuire de la Mission Locale Plateau Nord Val de Saône, relatif à l'installation dans des locaux communaux à la Combe Vernay – 37 avenue Général de Gaulle,

- **AUTORISE**

Monsieur le Député-Maire à la signer,

- **DIT**

que toutes les dispositions antérieures relatives aux conditions d'occupation du local occupé à ce jour deviendront nulles et non avenues, dès lors que le transfert aura été réalisé et le bail en cours résilié,

- **DIT**

que les recettes composées du montant des charges seront imputées sur les comptes ouverts au budget de l'année en cours.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 22 septembre 2015
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET